Programme de formation

Les excursions du bail commercial

#actualités #baux commerciaux #principes

Référence : CIA-17781-003

Durée : 1 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

Cette formation a pour objectif de vous donner, de manière interactive et dynamique avec des exemples concrets, les clés pour maîtriser le statut des baux commerciaux : comprendre les mécanismes fondamentaux qui vous permettront de négocier et gérer les baux dans les meilleures conditions.

Objectifs pédagogiques

Á l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Structurer vos connaissances en y intégrant les dernières actualités
- Identifier les points de vigilance pour sécuriser vos dossiers et prévenir le risque de contentieux
- Améliorer la rentabilité d'un patrimoine immobilier loué à bail commercial
- Optimiser la gestion des baux

Programme de la formation

I. La réforme Pinel du 18 juin 2014

A. Les conventions dérogatoires au statut

B. Les clauses réputées non écrites

C. Le congé du locataire

D. Les nouveaux indices de référence

E. Le lissage des hausses de loyer

F. L'inventaire des charges et impôts

G. Le droit de préemption du locataire

II. Les grands principes

A. La déspécialisation

B. La révision

C. La cession

D. La sous-location

E. Le départ anticipé du locataire

F. Le droit au renouvellement

G. Les procédures de renouvellement

H. Le loyer du bail renouvelé

I. Le refus de renouvellement

J. La clause résolutoire

Programme de formation

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis :

Connaissance générale du statut des baux commerciaux

Les points forts de la formation

- Formation intégrant l'actualité législative et jurisprudentielle
- Présentation des problématiques essentielles
- Audit du bail

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- Tour de table
- Cas pratiques

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

Programme de formation

Pourquoi choisir cette formation

- 50 participants formés en 2024
- 251 questions écrites sur 2024
- 1620 questions orales en 2024

Notre intervenant

Serge du BOISLOUVEAU

Juriste consultant au CRIDON OUEST
Diplôme de Juriste Conseil d'Entreprise (DJCE)

Domaines d'intervention :

- Droit commercial
- Baux commerciaux
- Fonds de commerce
- Droit du travail